FONDS D'AIDE CULTUREL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

CONDITIONS GENERALES

Les dossiers de demande de subvention seront exclusivement portés par les communes.
Le montant maximum attribué est fixé à 1000 € par commune et par an.

Les dossiers doivent relever :

- **D'une manifestation culturelle professionnelle** : musique ou chant, danse, théâtre, conte, exposition à caractère culturel ou artistique …
- **Les manifestations culturelles non professionnelles** (avec programmation de projets amateurs) seront étudiées mais ne seront pas prioritaires. Elles pourront éventuellement être financées si les fonds le permettent.

Etude des dossiers :

- Un dossier type sera envoyé à chacune des communes.
- Les dossiers complétés devront être adressés au Président de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (contenu du projet et plan de financement).
- La Commission culture étudiera les dossiers et donnera son avis à partir d'une liste de critères d'appréciation établie par ladite Commission.
- L'avis de la Commission sera présenté en Bureau qui donnera son avis définitif.
- La subvention sera attribuée sur présentation du bilan de l'opération (bilan qualitatif et bilan financier).

Financement :

- L'aide de la CCVG pourra couvrir 50 % du montant TTC du coût du projet, plafonné à 1000 €TTC de subvention. L'aide de la CCVG ne pourra pas être supérieure à la part communale.
- L'aide de la CCVG sera :
  - cumulable avec les subventions du Conseil Départemental,
  - cumulable avec les aides du Conseil Régional
  - cumulable avec d'autres fonds : Europe, Etat, fondation du patrimoine, fonds privés.

Critères d'appréciation

Aide aux manifestations culturelles

- Manifestation culturelle professionnelle : concert, exposition, théâtre, danse, conte…
- Manifestation visant un large public.
- La manifestation a une portée intercommunale.
- Les feux d'artifice ne sont pas éligibles.

Aucune date limite de dépôt n'est fixée. Les dossiers seront étudiés en fonction de la date de réception par le Service Culture et éventuellement financés selon les fonds disponibles.

Les projets sont à retourner par courrier ou courriel à :

Communauté de Communes Vienne et Gartempe
Service Culture
6, rue Daniel Cormier
BP 20017
86 500 MONTMORILLON

culture@ccvg86.fr